

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 octobre 2024 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2024 10 21 -03 : FINANCES – Acquisition de tables d'orientation pour le circuit communal de la boucle du Val noir et de panneaux dans le cadre du parcours Découverte de Vaugneray – demande de subvention au titre du LEADER 2024

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 12/10/2024
En exercice :	33	
Présents :	23	Affichage de la convocation : 15/10/2024
Pouvoirs :	8	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 22/10/2024
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Brigitte REGIS- MOREAU.		
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>		
Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à M Safi BOUKACEM M Yohann DUMAS donne pouvoir à M Sylvère MATHIEU Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ M Sylvain BARCET donne pouvoir à M Daniel MALOSSE Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à Mme Sandrine ARNAUD M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à M Edouard WILLEMIN		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Mme Chantal BERTHILLON M Christian NEUVILLE		

M Sylvère MATHIEU est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Le programme LEADER 2024 « Liaison entre actions de développement de l'économie rurale » prévoit d'accompagner les projets visant à « FA 3 – tourisme durable : développer et valoriser une offre de tourisme durable, valorisant les ressources du territoire et faciliter l'expérience de la clientèle. »

Ainsi, une aide peut être accordée pour les projets permettant de créer des circuits en pleine nature / des équipements de pleine nature / des activités favorisant la découverte du patrimoine.

Or, Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose d'un circuit intitulé la boucle du Val noir.

Ce circuit traverse des paysages champêtres, riches en couleurs, boisés et vallonnés des Monts du Lyonnais.

Pour rendre ce parcours encore plus attrayant, des pupitres de différentes thématiques ont été installés tout au long de votre parcours pour informer le promeneur sur l'agriculture, les hameaux, les hommes, les végétaux, les croix, la pêche, la chasse, etc... L'Histoire s'invite à la balade en côtoyant l'invisible aqueduc du Val de l'Yzeron (dont il ne reste que quelques vestiges), découvrir des lieux habités depuis la Préhistoire, des lieux plus récents, des hameaux pittoresques...

Pour les plus jeunes, une « Babyboucle » est proposée au rythme d'une belle histoire inventée par les élèves de l'école publique maternelle Brins d'Herbe « Arthus le dragon et l'arbre brûlé ».

La commune souhaite développer cette offre de tourisme en faisant l'acquisition de tables d'orientation valorisant le patrimoine des Monts de Lyonnais ainsi que des panneaux présentant les différents sites.

Ce projet est éligible à l'aide proposée par le LEADER.

Le montant du projet est évalué à 10 953 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Recettes		Dépenses	
Subvention LEADER	5 476, 50	Mobiliers	10 383, 00
Auto-financement	5 476, 50	Communication	570, 00
<b>Total</b>	<b>10 953, 00</b>	<b>Total</b>	<b>10 953, 00</b>

Vu le code général des collectivités territoriales.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :**

**31 suffrages exprimés : 31 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**APPROUVE** l'opération d'acquisition de tables d'orientation et de panneaux d'information et son plan de financement ;

**SOLLICITE** une subvention auprès des financeurs selon le plan de financement susmentionné.

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier de subvention.

Rendue exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
28.10.2024

et de la publication en mairie le  
28.10.2024

Le secrétaire  
Sylvère MATHIEU

Pour copie certifiée conforme  
Au registre des délibérations  
Le Maire  
Daniel JULLIEN

